

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réduction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Septembre 1875.

## Chronique générale.

Il y a quelques semaines, un article du *Blackwood Magazine* d'Edimbourg a causé une sensation peu justifiée par toute la France.

La même sensation vient de se produire en Allemagne, mais plus justifiée, à la suite d'un article du *Mac Millans Magazine*, dont l'auteur ne serait autre que le colonel Chesney, publiciste militaire anglais très-connu, même du public français, à cause de son opuscule : *la bataille de Dorking*.

Il serait trop long de donner *in extenso* la traduction de cet article. Aussi nous bornons-nous à en citer les passages les plus intéressants. Après avoir démontré que le nouvel empire n'a rien à craindre ni de la France ni de l'Autriche, l'auteur continue ainsi :

« Nous voulons démontrer qu'il n'y a qu'une seule puissance que l'Allemagne puisse craindre. C'est l'empire moscovite, qui a renversé le colosse napoléonien.

« Entre la Russie et l'Allemagne, il y a assez de motifs pour une guerre. L'ambition, la méfiance, l'antipathie, l'envie réciproque, des intérêts qui se croisent, se trouvent des deux côtés.

« Des officiers allemands avouent hautement que leur premier devoir patriotique est de châtier l'insolence moscovite.

« D'un autre côté, les hautes classes russes, à l'exception du parti allemand, ne cessent pas de dire hautement chez eux et à l'étranger que, tôt ou tard, viendra le moment où le nouvel empire allemand cherchera querelle à l'empire moscovite.

« La Russie, dans son organisation actuelle, serait certes de bonne prise pour les Prussiens. Aussi le gouvernement russe ne reste-t-il pas inactif.

« Du dernier paysan jusqu'au czar, tous les Russes sont convaincus que ce n'est qu'avec des sacrifices immenses et avec une abnégation parfaite qu'ils parviendront à rendre à leur patrie la grandeur militaire des temps d'Alexandre et de Nicolas. Tous sont résolus à supporter les charges les plus lourdes.

« C'est cette situation, parfaitement connue par les Prussiens, qui cause une préoccupation perpétuelle à Berlin.

« De grands changements se sont opérés dans l'organisation militaire de la Russie. On a étendu le service obligatoire à toutes les classes et l'on a diminué la durée de la présence sous les drapeaux. »

M. Chesney entra ici dans de longs détails sur la réorganisation militaire russe, puis il continue :

« Il résulte de tout cela que la Russie pourrait mettre sur pied, dès le premier signal d'alarme, une armée de deux millions d'hommes bien exercés et bien équipés.

« Outre cette armée formidable, il restera encore à la Russie assez de troupes pour garnir tous les lieux de garnison, sans compter le landsturm, qu'elle peut opposer à l'ennemi en cas d'invasion.

« Au fur et à mesure que cette organisation se développera, les forces militaires de la Russie grandiront. En quinze ans, sa

landwehr et son landsturm se composeront de 3 millions d'hommes bien exercés, de sorte que la Russie disposera de la force colossale de cinq millions d'hommes.

« L'Allemagne doit-elle trembler devant une pareille situation ? Nous croyons que, si les deux adversaires se trouvent seuls, la Prusse dictera la paix à Moscou, comme elle l'a dictée à Vienne et à Paris.

« Le problème de l'avenir militaire des Prussiens est dans la possibilité d'avoir à combattre deux ennemis à la fois, c'est-à-dire à se trouver en présence d'une alliance franco-russe.

« C'est à se prémunir contre ce danger que l'Allemagne se prépare. Pas un homme raisonnable ne saurait prédire si ce danger est proche ou loin. Mais on peut dire en toute sécurité que l'armée russe, sans sa nouvelle organisation, aurait été certainement écrasée par l'armée prussienne. »

Nous ne savons pas ce que valent les prévisions du publiciste anglais. Nous constatons seulement que la sensation dans les cercles militaires allemands est grande. Les journaux nationaux-libéraux affecteraient d'ignorer l'article, mais une traduction spéciale circulerait dans les cercles militaires prussiens. Du reste, plusieurs organes démocratiques et socialistes allemands se sont emparés de l'ouvrage de M. Chesney et se livrent à des commentaires assez significatifs.

### On lit dans la Presse :

« Le journal la *France* ne trouve rien à opposer aux informations des *Tablettes d'un Spectateur* ; il les enregistre et voilà tout. Nous nous trompons, la *France* doute que ce soit un député de l'intimité des princes qui ait communiqué aux *Tablettes* une appréciation si grave touchant le rôle que se serait réservé le duc d'Aumale. Mais l'essentiel pour nous est de connaître la pensée et les résolutions du comte de Paris, chef de la maison d'Orléans, le seul qui ait eu à abdiquer le 5 août 1873, à Frohsdorff, le programme et l'héritage du roi Louis-Philippe et ceux de son fils, le duc d'Orléans. La *France*, à cet égard, n'est-elle pas plus avancée que nous ? Et, devant le mutisme du *Journal de Paris*, devons-nous rester sous le coup des désempolements que veulent nous prodiguer les *Tablettes* ? La *France* est fortement intéressée à faire parler le *Journal de Paris*. Celui-ci paraît vouloir se faire. Raison de plus pour que la *France* tienne à triompher une seconde fois. »

La *Presse* se trompe. M. le comte de Paris n'est pas le seul qui aiteu à abdiquer, et qui, en fait, ait abdiqué à Frohsdorff, le 5 août 1873, le programme et l'héritage de la monarchie d'usurpation. La démarche de M. le comte de Paris l'a engagé, lui et tous les membres de sa famille sans exception. C'est un fait qu'il ne faut jamais laisser mettre en question.

La *France* ne répond pas à la mise en demeure que lui adresse la *Presse* dans l'entre-filet qu'on vient de lire. Elle se borne à donner ce que nous pouvons appeler la théorie de « l'évolution. »

Il résulte des remarques de la *France* qu'à son avis il n'y a plus que deux partis : la République et l'Empire. Le *Journal de Paris* lui montre aujourd'hui même qu'il existe un troisième parti de Révolution : l'Orléanisme.

La *France* peut aussi être persuadée que

le parti royaliste n'est pas prêt à donner sa démission.

Le même journal reproduit sans observation cette note extraite de la *Liberté* :

« On assure que le duc de Nemours, qui seul de tous les princes d'Orléans n'a pas été consulté sur la fameuse note du *Journal de Paris*, désapprouve la teneur et l'esprit de ce document, et se considère comme irrévocablement engagé envers la monarchie héréditaire par la démarche du comte de Paris à Frohsdorff, le 5 août 1873. »

Le *Salut public*, de Lyon, insère la note suivante :

« Les membres présents à Lyon de l'ancienne commission municipale ont vu avec peine les récriminations violentes, injustes et passionnées, contre M. Ducros, préfet du Rhône.

« Sans vouloir se livrer à une polémique inutile, ils déclarent de toute fausseté la prétendue hostilité de la commission envers M. le préfet. Tout en conservant la plus grande indépendance collective ou individuelle sur les actes administratifs qui leur étaient soumis, ils n'ont jamais cessé d'avoir des rapports aussi sympathiques qu'agréables avec M. le préfet du Rhône, et à la fin de leur mandat ils ont quitté des fonctions qu'ils n'avaient point sollicitées et qu'ils avaient acceptées par dévouement, en conservant pour M. Ducros l'estime sincère qu'ils ont de ses qualités, et en particulier de sa loyauté et de son énergie.

« Lyon, 15 septembre. »

Ont signé : MM. Jules Henry, Brouchoud, Th. Aynard, Marchand, Revol, Marnas, Guérin, Payen, Barnola, Marius Cote, Demoustiers, Ducruet, Robin, Girin, Desjardins, Thomasset, Gros-Goyat, J.-C. Maître, Locard.

C'est une réponse catégorique aux assertions de certains journaux, qui soutenaient que le préfet du Rhône était en lutte même avec la commission municipale, dont cependant les membres avaient été nommés avec son agrément.

On écrit de Brest que le lancement du vaisseau de premier rang le *Colbert* a été une véritable fête pour Brest et pour tout le Finistère.

Voici quelques renseignements sur la fête, qui a eu un éclat tout-à-fait inusité, en dépit du mauvais temps :

Le port militaire, ordinairement fermé au public, avait été ouvert par ordre de l'amiral Maigret. Vers une heure, plusieurs milliers de personnes, qui attendaient à la porte, sont entrées et se sont dirigées vers la côte de la Tour-Noire, où le vaisseau était emprisonné. Des piquets du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine et du 13<sup>e</sup> de ligne faisaient le service de garde. Sur une estrade dressée en face la cale siégeaient le personnel de la préfecture maritime et un grand nombre d'invités, parmi lesquels on remarquait l'amiral Maigret, le contre-amiral Mallet, le général de Vassoigne, le général Cambriels, le sous-préfet de Brest, etc. Dans la rade, tous les navires étaient pavés.

A trois heures précises, au commandement de l'ingénieur Bienaymé, qui était chargé de l'opération du lancement, les coins et les accords étaient enlevés, et le su-

perbe vaisseau filait majestueusement dans le port, au milieu des bravos enthousiastes de tous les assistants, qu'on n'évaluait pas à moins de dix mille.

Au dire des personnes compétentes, le lancement s'est opéré avec une précision mathématique qui fait le plus grand honneur à l'ingénieur, M. Bienaymé.

Voici quelques détails qui donneront une idée des dimensions colossales de ce moniteur :

La longueur totale du navire est de 102 mètres. La plus grande largeur que peut présenter la coque dans l'eau au mouvement de marche est de 18 mètres.

Son poids total est de 8,474 tonneaux marins, soit 8,474,000 kilogrammes.

Son tirant d'eau moyen, 8 mètres. Sa machine est d'une force de 1,000 chevaux.

L'artillerie comprendra : 4 mitrailleuses sur la passerelle, 6 pièces de 27 centimètres au fort central, 2 pièces de 27 centimètres dans les demi-tourelles, 4 pièces de 24 centimètres sur la tanguette et 6 canons de 14 centimètres sur le pont de gaillard.

Ce navire de combat de première force, et le *Richelieu*, construit à Toulon, seront les deux seuls vaisseaux de ce type dans la marine française.

La coque du *Colbert* aura coûté 4 millions, et quand ce navire sera pourvu de sa cuirasse, de sa machine, de sa mâture et de tout son matériel d'armement, cette valeur sera doublée.

Nous venons de signaler le lancement de la frégate cuirassée le *Colbert*. Nous apprenons que l'Allemagne ne veut point se laisser distancer par les autres nations. Les trois frégates cuirassées la *Prusse*, l'*Allemagne* et le *Frédéric-le-Grand* seront terminées avant peu. On travaille en outre à la construction d'une autre frégate cuirassée : le *Grand-Prince-Electeur*, de trois petits bâtiments cuirassés et de deux corvettes destinées à la défense des côtes, et éventuellement au service des stations lointaines.

Le système de construction adopté pour ces bâtiments repose sur de nouveaux principes. Les dispositions et la distribution de l'enveloppe cuirassée sont toutes différentes et peu connues.

Ces bâtiments diffèrent aussi de leurs similaires en ce sens qu'il ne portent pas de voilure, et que leurs canons, au lieu de faire feu par des sabords, feront feu par-dessus la cuirasse qui protégera leurs affûts et les servants.

Plusieurs bâtiments non-cuirassés sont en construction, savoir : la corvette *Thunelda*, 4 corvettes à pont, 2 avisos, 3 torpilles et une canonnière.

En résumé, le nombre total des navires de guerre, tant en construction qu'en voie d'achèvement, est de 22 bâtiments de dimensions diverses, comportant un armement total de 143 canons, d'une force totale de 71,640 chevaux. Il faut joindre à ce nombre 6 bâtiments de petite dimension destinés au service des ports, des pilotes et de l'administration.

La frégate cuirassée le *Grand-Prince-Electeur* a été lancée samedi dernier dans le port de Wilhelmshaven.

Elle a été baptisée par le grand-duc Oldenbourg.

UN TUNNEL SOUS-MARIN ENTRE L'ÎLE D'OLÉRON ET LE CONTINENT.

M. Jules Fleury, né dans la Charente-Inférieure.



érieure, et longtemps attaché au port de Rochefort en qualité d'officier de marine, vient d'établir un projet de tunnel sous-marin. — Il s'agit, en effet, de réunir l'île d'Oléron au continent, dont elle n'est séparée que par la passe de Maumusson. Quand le temps est favorable, deux petits bateaux à vapeur font le service entre la pointe de Chapus et celle du Château; mais cette navigation est très-souvent interrompue par l'état de la mer, si redoutable en ces parages, surtout lorsque soufflent les vents du sud-ouest. Les flots se précipitent alors avec tant de fureur dans la passe de Maumusson qu'ils y occasionnent de fréquents sinistres. C'est pour établir des relations faciles, régulières et plus rapides, entre le continent et l'île d'Oléron, dont il a étudié les riches productions, que M. Jules Fleury propose l'établissement d'un tunnel sous-marin.

Voilà l'idée. Pour le mode d'application, nous laisserons la parole à l'auteur du projet :

« Or, dit M. Fleury, les deux chenaux parallèles de Maumusson entre les pointes d'Ors et du Chapus ont, au-dessous du niveau moyen de la basse mer, une profondeur de 3.57 à 4.55; la hauteur de la pointe du Chapus au-dessus de ce niveau est de dix mètres; si l'on met vingt-cinq mètres d'épaisseur à la croûte terrestre au-dessus du tunnel, on arriverait à une profondeur totale de quarante mètres.

» D'après la configuration des côtes, les nombreuses pointes de roches qui émergent entre les deux pointes, il est presque certain que le terrain crétacé règne sans interruption entre l'île et le continent; les sondages prouveront à quelle profondeur on rencontrera un terrain compacte, homogène et sans fissures. Il est probable qu'on n'aura pas à descendre à 40 mètres, car il faut tenir compte d'un phénomène qui, désastreux pour ces contrées, serait favorable au tunnel : les parties des côtes détachées par les tempêtes du sud-ouest et les efforts incessants des marées recouvrent les fonds d'une couche de débris qui les comblent et les exhaussement. On en a la preuve dans l'envasement et l'abandon par la mer des marais salants de la côte de Marennes et de Brouage.»

En donnant l'appui de sa publicité à ce projet, la *Liberté* nous fournit d'intéressants détails complémentaires :

« Le tunnel serait de 4<sup>m</sup> 10 de largeur; sa longueur serait de 2,200 mètres; d'après M. Fleury, il coûterait 2 millions de francs environ. Sur le continent, il viendrait se raccorder à la ligne des Deux-Charentes, qui arrive au Chapus par un embranchement sur Marennes. Dans l'île, le service sera fait par des tramways à vapeur sur un parcours de 38 kilomètres, traversant les centres les plus importants. Ces raccordements et ces lignes nécessiteraient encore une dépense de 2 millions. »

Pas plus que notre confrère, nous ne pouvons affirmer ici que ces chiffres des dépenses sont exacts et que la compagnie concessionnaire trouvera dans l'exportation des produits de l'île d'Oléron et dans le transport des voyageurs les ressources nécessaires pour couvrir les frais d'exploitation et l'intérêt du capital employé. A d'autres — surtout aux futurs actionnaires — le soin d'examiner sérieusement ces questions. Nous dirons cependant que le projet de M. Jules Fleury n'a rien de chimérique à nos yeux. Avant de se séparer, l'Assemblée nationale, sur le rapport favorable d'une commission spéciale et du conseil général des ponts et chaussées, n'a pas hésité à voter en faveur d'un projet de tunnel sous la Manche, entre Calais et Douvres, c'est-à-dire sur une longueur d'environ trente kilomètres !

## Etranger.

### HERZÉGOVINE.

Il paraît, malgré les renseignements contraires, que les consuls sont parvenus, sur différents points, à se mettre en rapport avec les insurgés. Ils les auraient déterminés sans peine à exposer les griefs des chrétiens; mais les chefs auraient déclaré qu'ils n'avaient rien à attendre des Turcs et qu'ils ne déposeraient pas les armes.

On s'attendait à cette réponse, parce qu'elle est l'expression d'une vérité reconnue par tout le monde. On assure même que

la Sublime-Porte, se glorifiant des petits succès qu'elle a remportés, se donne maintenant comme maîtresse absolue de l'insurrection et qu'elle a fait informer les consuls, réunis à Mostar, de sa résolution de procéder elle-même à des réformes dont la spontanéité prouvera son désir sérieux de pacifier le pays d'une manière durable.

Mais la Russie n'est pas disposée à laisser prendre aux affaires cette tournure. Elle négocie auprès de la Porte et des signataires du traité de 1856 pour obtenir le règlement de la question par une conférence internationale, et prétend que la Turquie s'y est engagée en acceptant l'intervention des puissances.

C'est là que git la gravité de la situation. La Russie ne peut rester sous le coup d'un échec diplomatique; si la Turquie résiste, on lui prouvera bientôt que l'insurrection n'est pas domptée. La Serbie et le Monténégro n'attendent qu'un signal, et le *Journal de Saint-Petersbourg* nous avertit déjà que ces deux pays seront probablement obligés de prendre part à la lutte.

### ESPAGNE.

Le *Cuartel Real* contient une dépêche datée d'Andoain, du 15, confirmant l'échec éprouvé par les alphonisistes dans leur attaque du centre et de la droite des lignes carlistes. Cette attaque a été partout repoussée, excepté toutefois du côté d'Irun, où ils se sont emparés d'Urcabe et ont pénétré sans difficulté dans Oyarzun, où il n'y avait, dit la dépêche, que quelques soldats, parce que l'on avait cru devoir envoyer un bataillon à la côte.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

« Il semblait que le récent changement de ministère survenu en Espagne dût avoir logiquement pour conséquence immédiate la convocation la plus prochaine des électeurs pour la nomination des membres des deux Chambres, puisque la crise avait été provoquée par la question du mode de suffrage. Mais il paraît, d'après ce qu'on nous écrit de Madrid, que le cabinet nouveau aurait le dessein, si même la chose n'est pas déjà résolue, d'ajourner au contraire les élections, afin de renouveler d'abord les conseils départementaux et municipaux. Les soi-disant libéraux, qui viennent d'exclure les modérés du conseil des ministres, voudraient les exclure également des assemblées provinciales et communales, où ils se sont fait une place trop large, au gré de la fraction victorieuse de l'alphonisisme.

» On voit que les dissensions vont s'envenimant entre les partisans du gouvernement restauré, et pour peu que cela continue, la guerre éclatera ouvertement entre les éléments divers groupés par le hasard des circonstances et le jeu des ambitions autour du trône de don Alphonse. »

Peu de gens ont foi en la durée de l'ordre de choses actuel. Le trône du fils d'Isabelle paraît plus chancelant que jamais, et les orages qui grondent sourdement annoncent pour un avenir, peut-être rapproché, de nouvelles crises et de nouvelles révolutions.

L'alphonisisme s'est engagé sur une pente qui le conduira fatalement là où ont été conduits les gouvernements précédents. A un ministère libéral conservateur vient de succéder un ministère purement libéral, auquel logiquement devront succéder des hommes d'une teinte plus accentuée. Et ainsi lancé dans la voie des concessions, don Alphonse en arrivera où aboutissent toujours les gouvernements de hasard, qui, ne dérivant pas d'un principe sérieux, voguent à l'aventure, à la merci des hommes et des événements.

### LA CRISE AUX ÉTATS-UNIS.

Nous trouvons dans le *Jura suisse* des renseignements sur la crise qui pèse en ce moment sur les États-Unis.

Dans la seule ville de New-York, il y a des milliers d'hommes sans travail, et l'on cite entre autres un ancien officier prussien qui aurait été trop heureux de s'engager dans un hôtel pour y rincer des bouteilles à 40 fr. par semaine.

À la Nouvelle-Orléans, la crise est peut-être encore plus terrible. Dans cette ville, les troubles politiques des dernières années n'ont fait que compliquer la crise qui y règne.

Il n'y a pas quinze ans de cela, et la génération présente l'a vu comme nous, la Nou-

velle-Orléans était une ville commerçante, florissante et riche. On n'y connaissait ni la misère, ni la faim.

Propriétaires, commerçants, boutiquiers, ouvriers, tous y vivaient sans peine dans le luxe ou l'aisance, sans penser que l'avenir leur réservait le sort des plus misérables villes du vieux continent. L'esclavage, cette honte et cette souffrance, n'était point, à proprement parler, une misère matérielle, et, au-dessous des privilèges de la fortune, depuis l'ouvrier honnête jusqu'au dernier des noirs, chacun trouvait dans le travail son pain quotidien, un vêtement convenable et le toit nécessaire.

C'est que la Nouvelle-Orléans d'alors était un des grands entrepôts du commerce des deux mondes. Dix États agricoles lui envoyaient leurs récoltes, et les autres, non moins tributaires que l'Europe, lui donnaient en échange les produits de leur industrie, leur richesse et leur luxe artistique.

Le port de la Nouvelle-Orléans était couvert d'innombrables navires; les quais, monde vivant, bruyant et laborieux, plaient sur leurs pilotis, sous le poids des marchandises de toutes sortes, et l'on ne pouvait sans peine fendre la foule des travailleurs qui les encombraient. L'été seul apportait quelques loisirs.

Aussi tout le monde, depuis l'enfant à la valise jusqu'à l'homme à la balle, vivait et s'enrichissait de ce commerce, de ce mouvement, de cette dévorante activité. L'agriculture, avec ses milliers de travailleurs aux bras nus, nous faisait puissamment riches; nous étions de robustes producteurs et de hardis consommateurs; l'or, notre unique moyen d'échange, ruisselait dans nos mains. Mais aujourd'hui, hélas !

En un papier grasseux l'or pur se voit changé.

Et dire que maintenant cette même Nouvelle-Orléans a faim; qu'elle compte plus de 40,000 pauvres honteux ou reconnus; que les guenilles s'étaient en plein soleil; que les chiffonniers, qui nous étaient complètement inconnus autrefois, se promènent au grand jour; que les neuf dixièmes des détaillants, s'il fallait montrer leurs livres et déposer leur bilan, établiraient une situation commerciale des plus effrayantes !

Un port vide, un quai désert, des boutiques muettes, des commerçants à mine sombre, des gens qui recourent au suicide par désespoir, pas de travail, pas de crédit, plus de confiance, une douteuse espérance; mais des cabarets pleins, des bouges animés, des *chicanous* (avocats) qui plaident, des politiques qui arrondissent leurs phrases : telle est la Nouvelle-Orléans d'aujourd'hui.

## Nouvelles militaires.

### LE CARROUSEL DE SÉZANNE.

Quelques lignes empruntées à l'*Illustration*, sur un carrousel donné le 5 septembre à Sézanne (Marne), par les officiers des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> hussards :

« Dans ce carrousel, on a exécuté les sauts d'obstacles en faisant le maniement du sabre et les feux du fusil et du pistolet. Ces exercices sont prescrits par la nouvelle théorie, et c'est la première fois qu'on les exécute dans un carrousel.

» S'il est vrai qu'il faut dans nos armées des officiers rompus à toutes les finesses tactiques, sachant bien connaître un pays à la seule inspection de son plan topographique, il n'en est pas moins certain que la culture de l'esprit ne doit pas faire négliger celle du corps, et que, dans les armées de l'avenir comme dans celles du passé, l'avantage restera toujours au plus agile, au plus adroit comme au plus intrépide. C'est là ce qu'ont bien compris les officiers de la cavalerie française, surtout ceux des armes légères de chasseurs et de hussards. Aussi, depuis la fin de la guerre, se sont-ils efforcés par tous les moyens en leur pouvoir de compléter ce qui pourrait manquer à leur instruction militaire pour le service des reconnaissances comme pour celui de ces pointes hardies en pays ennemi dont Sherman a donné un si bel exemple et qui conviendrait si bien à l'esprit hardi et aventureux de nos compatriotes.

» Pour en revenir au carrousel de Sézanne, où le 79<sup>e</sup> de ligne avait envoyé de Troyes sa musique, disons en terminant qu'il était donné au profit des inondés, et que, grâce à la grande affluence de curieux

qu'il avait attirés de tous les points de la Champagne, la recette s'est élevée à 6,000 francs.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux la circulaire suivante, relative à l'emploi du sifflet et du clairon dans l'infanterie :

Mon cher général,

Des expériences suivies ont eu lieu, cette année et l'année dernière, en vue de déterminer le modèle de sifflet à mettre en service dans les troupes d'infanterie, et d'en régler l'emploi.

Les études des commissions qui étaient chargées de ces essais devaient en outre porter sur les points suivants : préciser les principales circonstances dans lesquelles on emploierait soit le sifflet, soit le clairon, et désigner le grade des officiers qui auraient à se servir de l'un ou de l'autre de ces instruments.

Les rapports qui me sont parvenus sont à peu près unanimes pour réserver l'usage du clairon aux officiers supérieurs, celui du sifflet aux commandants de compagnie, et restreindre l'emploi de chacun de ces instruments à un certain nombre de cas déterminés.

J'ai arrêté, en conséquence, les dispositions ci-après :

1<sup>o</sup> Dans les troupes d'infanterie, les commandants de compagnie devront être munis d'un sifflet du modèle présenté par le sieur Baduel ;

2<sup>o</sup> Les commandements de compagnie feront usage du sifflet dans les circonstances suivantes :

1<sup>o</sup> Dans les actions de tirailleurs, pour attirer l'attention des hommes, qui seront ensuite dirigés de la voix et du geste : « Garde à vous ! » un coup de sifflet sec, suivi immédiatement d'un coup de sifflet prolongé ;

2<sup>o</sup> Lorsqu'il y aura des inconvénients à faire usage du clairon en raison de la proximité de l'ennemi, par exemple :

Dans une marche de nuit ou en traversant un bois, pour diriger les hommes et les rallier ;

Dans les cantonnements ou bivouacs, pour faire prendre les armes inopinément (plusieurs « Garde à vous ! » successifs, exécutés rapidement) ;

Dans une embuscade, pour donner le signal d'attaque ;

Dans le service de sûreté, comme moyen de reconnaissance et signal d'alerte ;

3<sup>o</sup> Sur le champ de bataille ou lorsqu'on sera très-près de l'ennemi, les officiers supérieurs ou les commandants de bataillon pourront seuls faire usage du clairon; mais ils ne devront recourir à l'emploi de cet instrument que dans les cas suivants :

1<sup>o</sup> Lorsqu'il est impossible de donner ou de communiquer les ordres de vive voix ;

2<sup>o</sup> Pour faire cesser le feu ;

3<sup>o</sup> Pour précipiter l'action des réserves, donner une impulsion générale, le signal de l'assaut et de l'attaque à la baïonnette; dans ce cas, le signal de la charge est répété par tous les tambours et clairons de la troupe qui prend part à l'attaque ;

4<sup>o</sup> Pour rallier les troupes à la suite d'une attaque.

Les prescriptions ci-dessus seront appliquées non-seulement en temps de guerre, mais encore dans les manœuvres et dans les exercices pratiques du service en campagne.

Les corps d'infanterie recevront prochainement, par les soins du bureau d'habillement :

18 sifflets par régiment de ligne ;

5 par bataillon de chasseurs à pied ;

47 par régiment de zouaves et de tirailleurs algériens,

Et 16 pour la légion étrangère.

Recevez, etc.

Le ministre de la guerre,  
Général DE CISSEY.

Toute l'infanterie prussienne est aujourd'hui pourvue du fusil modèle 1871 (Mauser). Les fusils bavares sont transformés de manière à pouvoir brûler la même cartouche. Il ne restait plus, pour arriver à l'unité de munitions, qu'à remplacer les fusils et carabines chassepots en service dans les régiments de dragons et hussards prussiens.

Ces corps ne pouvant être immédiatement pourvus d'armes du modèle 1871, on a transformé les fusils français de manière à leur donner la même cartouche qu'aux fusils d'infanterie.



Toute leur artillerie a reçu le nouveau matériel de campagne, consistant en canons d'acier, frettés d'acier, des calibres de 88 millimètres et 78 millimètres 05, avec affûts et avant-trains d'un modèle nouveau. L'équipement primitivement fixé pour la fin du renouvellement de tout cet immense matériel était le mois de décembre prochain. Nos voisins ont donc gagné près de six mois sur leurs prévisions.

Il ne reste plus qu'à fabriquer les caissons à munitions destinés à remplacer les anciens, dont on s'est contenté provisoirement de modifier l'aménagement intérieur.

En moins de quatre ans, le matériel de guerre de nos voisins a subi une transformation si radicale qu'il n'est pas jusqu'à la poudre et aux projectiles qui n'aient été complètement changés.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Travailleur apprend que le Conseil municipal de Saumur a voté l'acquisition d'un buste de la République pour orner la salle de ses séances.

Quel avantage retirera la ville de cette emplette? Nos conseillers n'avaient certes point besoin de cet emblème de la République pour que leurs délibérations eussent cet esprit de pure liberté, d'égalité et de fraternité; et nos finances n'ont point besoin de ces petits écarts, puisque les administrateurs augmentent sans cesse et multiplient de toutes façons les impôts d'octroi.

Enfin, pourquoi donc n'a-t-on pas osé faire connaître à Saumur cette acquisition et a-t-on pris la voie détournée du Travailleur pour porter à la connaissance de notre population que l'effigie de la République ornerait désormais la salle des délibérations du Conseil?

Que le peuple s'en trouvera bien!!!

Le Travailleur ajoute que « proposition d'une pareille mesure doit être faite à la prochaine séance du Conseil municipal d'Angers. »

### MEURTRE A AMBILLOU.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un meurtre a été commis hier à Ambillou, canton de Gennes.

Un individu qui sortait de prison a tué sa femme d'un coup de fusil. La gendarmerie, informée par la rumeur publique, est venue pour l'arrêter. L'assassin s'est enfermé dans son grenier et a fait feu sur le brigadier, sans l'atteindre fort heureusement.

Aussitôt il referma la fenêtre de son grenier, et tandis qu'on prenait les dispositions pour s'en emparer, notre homme se serait sauvé par une porte de derrière. Il n'aurait pas été repris hier soir.

Nous manquons de renseignements plus précis.

M. le marquis de Civrac, frère du député de Maine-et-Loire, est mort samedi dernier.

Cette mort est une grande perte pour tout le pays de Beaupreau, dit le Journal de Maine-et-Loire: il y avait peu de misères dans la contrée que M. le marquis de Civrac ne secourait, il n'y avait point de bonne œuvre à laquelle il ne prit la principale part.

La bienfaisance et la charité sont du reste de tradition immémoriale dans la famille de Civrac: personne ne l'ignore à Beaupreau. Et les pauvres et les malheureux savent très-bien qu'ils ont toujours retrouvé au château du Coïn, habité par M. le comte de Civrac, député, l'accueil bienveillant qui les attendait au grand château, chez son frère, M. le marquis.

Voici quelques détails sur les ravages causés par la grêle, jeudi soir, dans le département d'Indre-et-Loire:

A Saint-Avertin, les dégâts ont porté sur une étendue de 200 hectares environ. La commune de Larçay tout entière a été atteinte. La perte est d'un quart de la récolte pour Saint-Avertin, et d'un tiers pour Larçay.

A Montlouis, le fléau s'est fait sentir sur une surface de 150 à 250 hectares et a détruit le quart de la récolte.

La perte, à Vouvray, serait d'un cinquième sur une étendue de 4 kilomètres.

Au Chêne-Pendu, commune d'Esves, quelques vignes ont été hachées.

La grêle était généralement grosse comme des noisettes. Quelques grêlons étaient plus

gros que des noix. A Vouvray, on a ramassé un glaçon pesant plus de 100 grammes.

Des vitres de serre et des cloches de jardin aux châteaux de Cangé et de Larçay ont été brisées.

ANGERS. — Samedi dernier, le sieur Preselin, Victor, âgé de 39 ans, ouvrier chez M. Max Richard, était occupé à graisser un tender correspondant à l'arbre de commande d'une machine, à une hauteur de 3 mètres 60 centimètres.

Tout à coup, dit le Patriote, ce malheureux perdant l'équilibre, fut précipité sur le sol, et tombant sur la tête il se tua dans sa chute.

Un sieur T..., revendeur, demeurant route de Paris, à Angers, adressa, dans la journée de samedi, différentes lettres à quelques-uns de ses amis, pour leur annoncer qu'il était décidé à mettre fin à ses jours.

On s'empressa d'aller chercher un médecin, et M. le docteur Laurent se rendit en toute hâte au domicile de T..., qu'il trouva étendu sur son lit, et qui lui dit qu'il venait d'avaler une certaine quantité de phosphore.

Malgré toute l'attention que déploya le docteur, il lui fut complètement impossible de découvrir le moindre symptôme d'empoisonnement.

Quant au motif qui a pu pousser ce spirituel farceur à s'amuser ainsi, il paraît que ce serait le départ inopiné de sa femme.

(Patriote.)

LE MANS. — Les journaux du Mans ont donné de nouveaux détails sur le meurtre du sieur Martin, que nous avons déjà fait connaître, et sur le meurtrier Séguin.

La Sarthe termine par les lignes suivantes:

« Séguin, âgé de 37 ans, a déjà eu maille à partir avec la justice. Il a été condamné plusieurs fois, notamment pour coups et blessures. Peu laborieux, cet individu s'était fait ici une certaine notoriété de mauvais aloi, en se mettant à la tête des petites conspirations d'ateliers qui préparent et font dégenerer les grèves. Quoique ses condamnations dussent l'empêcher de voter, il abandonnait fort volontiers l'atelier pendant les périodes électorales.

« C'est une des colonnes du parti radical en notre ville, un des plus ardents promoteurs des rares enterrements civils que nous avons vus.

« Au moment du 4 septembre, c'est lui qui organisa les clubs les plus fonceés, et il y tenait des discours tels que ceux qui en ont gardé le souvenir sont assez peu surpris maintenant du crime qui lui est reproché.

« L'instruction fournira sur son compte des détails plus circonstanciés. Il est entre les mains de la justice; attendons qu'elle fasse son œuvre.

« Jeudi soir, une foule nombreuse conduisait au cimetière la malheureuse victime, le sieur Martin, ouvrier laborieux, âgé de 43 ans, et qui était aimé et estimé de tous ses camarades. Il laisse une femme et deux enfants. »

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 septembre 1875.

Versements de 41 déposants (10 nouveaux), 6,208 fr.

Remboursements, 5,347 fr. 47 c.

### Théâtre de Saumur.

La représentation donnée dimanche par le prince noir Ben-Ali avait attiré un public nombreux et choisi. Ses tours d'adresse ont été vivement applaudis. Mais un artiste manquait: le public regrettait vivement l'absence du célèbre professeur Velle qui avait promis son concours à cette soirée.

M. Velle était retenu à Angers pour une nouvelle représentation au théâtre national du Cirque.

Voici ce que le Patriote nous dit de cette séance:

« La soirée donnée dimanche par M. Velle a attiré au Cirque une foule considérable. Il devait s'y trouver assurément plus de 4,500 personnes, et 500 amateurs n'ont pu trouver place. Aussi l'entrée et la sortie dans les entr'actes ne se sont-ils pas accomplis précisément avec tout l'ordre désirable; il n'y a eu cependant aucun incident à regretter.

« Les diverses expériences de M. Velle,

escamotage, transposition d'objets d'un récipient dans un autre, distribution de bouquets improvisés, ont obtenu un grand succès de rire, et la satisfaction des spectateurs s'est traduite par des applaudissements nourris et multipliés, qui ont entretenu la verve du prestidigitateur.

« On a su gré à M. Velle d'avoir expliqué au public quelques tours assez adroits, notamment le mystère de la tête coupée ou du Décapité parlant.

« La tombola, qui a donné lieu à de nombreuses surprises et à un supplément de franc rire, a fort bien terminé la représentation. »

M. Velle ne veut pas quitter notre pays sans se faire connaître; aussi donnera-t-il demain mercredi, à Saumur, une grande représentation qui ne peut manquer d'attirer la foule.

Cet éminent artiste nous apporte des expériences tout à fait nouvelles et des meilleurs, parmi lesquelles les Esprits frappeurs, la Main parlante, la Transformation de l'âme, etc. Le prince Ben-Ali donne son concours au professeur hongrois et ménage aux spectateurs des surprises que nous ne devons pas dévoiler aujourd'hui.

## Bibliographie.

### LES COMÈTES.

Nous trouvons, dans un des derniers numéros des Mondes, une très-intéressante page sur les comètes:

« Les Comètes, par Amédée Guillemin. Ouvrage illustré de 78 figures dans le texte, et de 11 planches gravées, tirées à part. Magnifique volume d'étrennes, comme la maison Hachette sait les faire. Grand in-8°, xii-470 pages. — Tous les comptes-rendus du beau livre des Comètes commencent par cette phrase comme stéréotypée: « M. Guillemin débute par faire la guerre à la superstition. Pour les populations ignorantes du moyen âge, et même de la Renaissance, les comètes étaient des objets d'effroi, des apparitions miraculeuses, des signes précurseurs de calamités terribles, les symboles flamboyants de la colère divine, l'annonce enfin de la fin du monde, » etc., etc.

« Qu'il nous soit permis de réduire ces récriminations importunes contre le passé à leur juste valeur. Le monde a toujours eu et aura toujours ses journalistes, ses chroniqueurs ou ce que nous appelons aujourd'hui ses reporters; or, on ne peut pas le nier, ce sont ces chercheurs de nouvelles les plus extravagantes qui, au moyen âge comme aujourd'hui, se sont faits les échos des prétendues terreurs inspirées par les comètes. Je les ai cherchées en vain dans les livres des hommes instruits et graves du temps, par exemple dans les ouvrages des Pères de l'Église, des docteurs, des professeurs, et je ne les y ai pas trouvées. Il y a à peine quelques années, un Nostradamus contemporain annonçait encore que le monde allait périr broyé par une comète; et n'est-il pas vrai que cette annonce, répercutée par tous les journaux, a mis certaines populations en émoi?

« M. Guillemin affirme, il est vrai, d'après Arago, mais sans citer aucune source authentique, que le Pape Callixte III, en 1456, excommunia ensemble, vigoureusement les Turcs, qui menaçaient la chrétienté et faisaient le siège de Belgrade, timidement la comète de Halley. Mais pour croire à l'anathème de la comète, j'ai besoin qu'on me montre la bulle de Callixte III. M. Guillemin ajoute que ce même Pape institua la prière de l'Angelus de midi pour conjurer les malheurs dont la comète menaçait la chrétienté; il se trompe certainement, car ce n'est pas le Pape Callixte qui a ordonné la prière de l'Angelus, et il ne sait pas même ce qu'est cette prière, que sonne cependant trois fois par jour la cloche de son village, puisqu'il l'appelle l'Angelus de midi, tandis qu'elle est l'Angelus du matin, du midi et du soir.

« Mais soyons de bonne foi: ce n'est pas évidemment la science, même la plus avancée, qui peut défendre le monde de la terreur que pourraient inspirer les comètes. La science ne connaît ni les lois, ni la nature de ces astres, qui viennent toujours quand on y pense le moins, non des extrémités du monde planétaire, mais des profondeurs du monde stellaire. Herschel avait cru pouvoir affirmer que leur masse était extrêmement petite, et Babinet s'était plu à les croire, d'après Herschel, des riens visibles. Mais Schiaparelli et Taite ont démontré plus tard que certaines comètes étaient des amas de petits corps, polides, étoiles filantes,

etc., dont la chute simultanée pourrait très-bien n'être pas inoffensive. Même alors qu'une comète ne serait qu'un amas de vapeurs ou de gaz, la science peut-elle affirmer que ces vapeurs et ces gaz ne seront pas méphitiques et n'empoisonneront pas la terre?

« Rien ne prouve qu'il n'ait pas apparu ou qu'il n'apparaîtra pas de comète ayant un noyau comparable à la masse de la terre, et que ce noyau n'ira pas à l'encontre de la terre. Qu'arrivera-t-il alors? M. Guillemin nous le dit, et le voilà pris lui-même en flagrant délit de semer la terreur, page 397: « La comète et la terre, en se choquant, s'arrêteraient dans leur mouvement autour du soleil, et, selon la théorie dynamique de la chaleur, la somme des quantités de mouvement dont elles étaient chacune animées se trouverait convertie tout entière en chaleur. Or, cette quantité de chaleur suffirait non-seulement pour fondre la terre, mais pour la réduire en grande partie en vapeur. » C'est M. Guillemin qui souligne la catastrophe. Il faut donc chercher ailleurs que dans la science un abri contre l'effroi des comètes.

« M. Guillemin aussi reproche au moyen âge sa terreur de la fin du monde, en faisant semblant d'ignorer que la fin du monde est un dogme scientifique; que tous les maîtres de la science nous montrent la terre se jetant sur le soleil pour alimenter à son tour sa chaleur et sa lumière, alors que ses éléments seront de nouveau dissociés par le feu. Cette perspective est certaine, et M. Guillemin ne peut en aucune manière fixer une limite avant laquelle elle ne se réalisera pas. Quand la chute de la terre vers le soleil commencera à s'accroître, elle s'accéléra avec une vitesse vertigineuse, et rien ne dit que cet événement n'est pas très-proche. Que M. Guillemin cesse donc de plaisanter des terreurs du moyen âge, qu'il ne fasse plus aux âges de foi un reproche qu'ils ne méritent pas, et qui n'est que le fait des chroniqueurs; qu'il efface de son livre tout ce qui est contraire à la religion, il aura bien plus de succès et servira mieux les intérêts de ses généreux éditeurs. »

## Dernières Nouvelles.

Moulins, 20 septembre.

Le Président de la République est parti ce matin à huit heures de Moulins allant à Nezils où il est monté à cheval pour assister aux manœuvres. Il couchera ce soir à Varennes.

La réception, hier soir, à la préfecture, a été très-brillante.

Un grand nombre de maires étaient venus de tous les points du département pour saluer le Président.

Pour les articles non signés: P. GODET.

### Institution de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CAVELIER.

La rentrée des classes pour toutes les écoles aura lieu le lundi 4 octobre.

### Théâtre de Saumur.

Mercredi 22 septembre 1875.

Deuxième et dernière représentation donnée par le prince noir



### BEN-ALI

Célèbre nègre de Galham (Afrique), fils du roi Boubha-Karsada,

ET LE PROFESSEUR HONGROIS

### VELLE

Qui a obtenu les plus grands succès aux théâtres de l'Ambigu et du Châtelet, de Paris.

Pour la première fois à Saumur:

LES ESPRITS FRAPPEURS, secret du comte de Gagliostro et de Hume.

LA MAIN PARLANTE, mystères africains.

LA TRANSFORMATION DE L'ÂME.

L'ESCLAVE INDIENNE.

NOUVELLES EXPÉRIENCES MERVEILLEUSES.

On commencera à 8 h. précises.

Prix des places ordinaire.

S'adresser, pour la location des loges, chez M<sup>me</sup> Thuau, et, pour se procurer des cartes à l'avance, chez le concierge du Théâtre.

P. GODET, propriétaire-gérant.



**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 SEPTEMBRE 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	63	00	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	755	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	737	50	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	95	75	»	Crédit Mobilier. . . . .	175	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	740	»	»
5 % jouiss. novembre. . . . .	104	50	»	Crédit foncier d'Autriche. . . . .	550	»	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	622	50	»
Obligations du Trésor, t. payé. . . . .	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	348	75	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857. . . . .	236	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	382	50	»	Orléans. . . . .	316	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860. . . . .	475	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. . . . .	973	75	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	313	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	497	50	1	Midi, jouissance juillet. . . . .	1180	»	»	Est. . . . .	311	50	»
— 1869, 3 % . . . . .	350	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	1000	»	»	Nord. . . . .	317	»	»
— 1871, 3 % . . . . .	325	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	622	50	»	Quest. . . . .	311	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	467	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .	1077	50	»	Midi. . . . .	309	25	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3870	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .	35	»	»	Deux-Charentes. . . . .	290	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	600	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	333	11	25	Vendée. . . . .	225	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill. . . . .	498	75	»					Canal de Suez. . . . .	523	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr. . . . .	325	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p. . . . .	925	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'été, 3 mai 1875).**

Départs de Saumur vers Angers.		
8 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	(s'arrête à Angers).
9 — 15 — — — — —	omnibus.	
1 — 33 — — — — —	soir.	
4 — 12 — — — — —	express.	
7 — 23 — — — — —	omnibus.	

  

Départs de Saumur vers Tours.		
3 heures 4 minutes du matin.	omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — — —	omnibus.	
9 — 50 — — — — —	express.	
12 — 38 — — — — —	soir.	
4 — 44 — — — — —	omnibus.	
10 — 98 — — — — —	express-poste.	(s'arrête à Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.)

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur,  
Et de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire Montreuil-Bellay.

**VENTE  
DE  
BIENS DE MINEURS**

L'adjudication aura lieu le dimanche dix octobre mil huit cent soixante-quinze, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir :  
Que sur la poursuite de M<sup>me</sup> Jeanne Miot, veuve de M. Adrien Lemoine, sans profession, demeurant au faubourg des Ponts, commune de Montreuil-Bellay, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses deux enfants mineurs, Adrien Lemoine et Adrienne Lemoine, issus de son mariage avec le sieur Lemoine, sus-nommé ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

Et en vertu d'une délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le dix-sept août mil huit cent soixante-quinze, enregistrée ; homologuée par un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-huit août mil huit cent soixante-quinze, aussi enregistré ;

En présence ou lui dûment appelé de : M. Alfred Lemoine, forgeron-marchand, demeurant à Bron, commune du Coudray-Macouard, agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Adrien Lemoine et Adrienne Lemoine, sus-nommés ;

Il sera procédé, le dimanche dix octobre mil huit cent soixante-quinze, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, à la vente des immeubles ci-après désignés, appartenant aux mineurs sus-nommés.

**DÉSIGNATION.**

**Premier lot.**  
1<sup>re</sup> Une maison, située à Montreuil-Bellay, faubourg des Ponts, composée de trois chambres hautes à cheminée sur des bâtiments appartenant aux époux Roger, une cave, une écurie, toit à poules, passage couvert pour parvenir de la rue dans la cour, grenier au-dessus de ce passage et cour ; le tout en un ensemble renfermé de murs, et joignant au nord la ruelle, au levant la route de Montreuil-Bellay au Puy-Notre-Dame, au midi M. Tartault et au couchant MM. Tartault et Roger.  
2<sup>e</sup> Un petit emplacement, au même lieu, séparé de la maison dont la désignation précède par la route du Puy-Notre-Dame, dans lequel existe une grange, et d'une contenance de trois ares trente centiares, et joignant au couchant la route du Puy, au midi M. Roger et d'un autre côté M. Pasquier.  
Mise à prix, douze cents francs, ci. . . . . 1,200 fr.

**Deuxième lot.**  
Un morceau de terre, situé au canton des Chevreux, commune de Montreuil-Bellay, d'une contenance de huit ares quatre-vingts centiares, joignant au nord M. Roger, au midi M. Gilbert, au levant M. Dugué, au couchant la grande route du Puy-Notre-Dame.  
A reporter. 1,200

**Report. 1,200**  
Mise à prix, deux cents francs, ci. . . . . 200

**Troisième lot.**  
Un morceau de terre, situé au canton de Rochefort, même commune, d'une contenance de vingt-six ares quarante centiares, joignant au levant M. Roger, au nord le chemin, au midi la rue Chèvre et au couchant M. Audiau.  
Mise à prix, trois cent cinquante francs, ci. . . . . 350

**Quatrième lot.**  
Un morceau de vigne, situé aux mêmes lieu et commune, contenant onze ares, joignant au levant Guittière et des autres côtés des chemins.  
Mise à prix, cent cinquante francs, ci. . . . . 150

**Cinquième lot.**  
Un morceau de terre, situé au lieu dit les Quints ou les Carousseaux, même commune, d'une contenance de soixante-et-un ares soixante centiares, joignant au nord M. Renou, au levant M. Roger, au midi la route de Doué et au couchant MM. Guibert, Dossanneau et autres.  
Mise à prix, sept cents francs, ci. . . . . 700

**Sixième lot.**  
Un morceau de terre, situé aux Carousseaux, même commune, d'une contenance de vingt-six ares quarante centiares, joignant au levant M. Deshaies, au couchant MM. Breton et Roger, au nord la route et au midi M. Breton.  
Mise à prix, six cents francs, ci. . . . . 600

**Septième lot.**  
Un morceau de vigne, situé au lieu dit les Fiefs-de-Brézé, contenant six ares soixante centiares, situé commune de Montreuil-Bellay, et joignant au nord M. Rideau, au levant M. Langlois, au midi M. Deshaies et au couchant M. Volland.  
Mise à prix, cent cinquante francs, ci. . . . . 150

**Huitième lot.**  
Un morceau de terre, situé au canton de Terre-Forte, commune de Montreuil-Bellay, contenant treize ares vingt centiares, joignant au nord M. Dalifard, au levant le chemin, au midi M<sup>me</sup> Dovalle, au couchant Ballu.  
Mise à prix, trois cents francs, ci. . . . . 300

**Neuvième lot.**  
Un morceau de terre, situé au canton de la Paluë, commune de Méron, d'une contenance de treize ares vingt centiares, joignant au nord M. Fortris, au levant M. Monneréau, au midi M. Desperrières, au couchant M<sup>me</sup> Dillay ou ses enfants.  
Mise à prix, cent cinquante francs, ci. . . . . 150

**Dixième lot.**  
Un morceau de terre, situé au canton de Varnannes, commune du Vaudelay-Rillé, d'une contenance de onze ares, joignant au nord un chemin.  
A reporter. 3,800

**Report. 3,800**  
au levant M. Beaumont, au midi M. Roger, au couchant M. Fardillon.  
Mise à prix, deux cent vingt francs, ci. . . . . 220

Total des mises à prix : quatre mille vingt francs, ci. . . . . 4,020

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant, et à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges.  
Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt septembre mil huit cent soixante-quinze.  
BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le vingt-et-un septembre mil huit cent soixante-quinze, folio . . . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, dixièmes compris.  
(458) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**PRÈS  
A VENDRE**

Commune d'Allonnes,  
En totalité ou par parties.  
1<sup>re</sup> Six hectares 5 ares 50 centiares, à la Queue-de-l'Ormeau, n° 714, section H.  
2<sup>e</sup> Un hectare 91 ares, aux Assnières, n° 725, section H.  
3<sup>e</sup> Quatre-vingts ares, au Petit-Jeu-Fleury, n° 729, section H.  
4<sup>e</sup> Soixante ares 50 centiares, à la Queue-du-Lievre, n° 780, section H.  
5<sup>e</sup> Et 21 ares 40 centiares, à la Queue-de-l'Ormeau, n° 734, même section.  
S'adresser à M. TAVEAU, géomètre-expert au Pont-Fouchard, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (459)

**A VENDRE  
PETITE MAISON**  
A Saumur, rue du Petit-Mail, n° 12.  
Caves voûtées, deux chambres à feu et cabinets ;  
Jardin, puits avec pompe.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (460)

Etude de M<sup>e</sup> BAILLIF, notaire à Angers.

**A VENDRE  
A L'AMIABLE,  
LA METAIRIE  
DE  
LA BARDONNIÈRE**

Située commune des Cerqueux-de-Maulévrier, canton de Cholet (Maine-et-Loire).  
Composée de :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours et jardins, d'une contenance de . . . . . h. 85 a. 15 c.  
Terres labourables. 28 06 91  
Prés. . . . . 5 78 61  
Total. . . . . 34 70 67  
S'adresser audit M<sup>e</sup> BAILLIF.

**A LOUER**  
Le 24 juin 1876.  
**GRANDE MAISON**  
Cour, remise, écurie.  
Sur les Ponts, rues Royale et de l'Abrevoir, n° 2.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve MILLOCHBAU.

Etudes de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire, et de M<sup>e</sup> CALLIER, avoué, à Saumur.

**A VENDRE**

Par suite de conversion,  
A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire,  
Le dimanche 26 septembre 1875, à midi,

**DEUX MAISONS**  
Se joignant, situées à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 31 et 33, et place de Nantilly, appartenant à M<sup>me</sup> veuve Martin-Réneume.  
Mise à prix de chacune des maisons, 2,000 francs.  
Voir les affiches pour la désignation. (405)

**A VENDRE  
OU A LOUER**

DE SUITE,  
Ensemble ou séparément, au gré des amateurs,

**LE BEAU JARDIN  
ET  
LES VASTES BATIMENTS**

DE LA MAREMAILLET  
Situés à Saumur, en face de l'institution Saint-Louis, joignant la rue d'Alsace ou levée d'Enceinte et la rue Neuve-des-Bouchers.  
Ce jardin, qui contient 1 hectare 27 ares environ, est planté de rangées de vigne et d'une grande quantité de bons arbres à fruits en plein rapport.  
Il existe dix bassins alimentés par trois bons puits.  
La qualité exceptionnelle du terrain convient pour toutes cultures.  
S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, rue du Petit-Mail, 11, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (406)

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**UNE MAISON**  
Sise à Noyant, canton de Genes,  
Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.  
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

**SOCIÉTÉ ANONYME DE LA**

**SAVONNERIE DES CHATELIERES PRÈS RAMBOUILLET**  
Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence, Paris.  
Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1875.  
Savon B.-D. à l'Amer de Bauf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.  
Chez les principaux Epiciers de province.

**SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE**  
Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.  
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.  
Dépôt central : 28, rue des Halles, 28. PARIS.  
EXIGER LA MARQUE B.-D.

**EAU DENTIFRICE**  
DU CHIMISTE GOULARD,  
Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailer, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaussées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continue, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.  
Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.  
A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.

**A LOUER  
OU A VENDRE**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
Située quai de Limoges, n° 45.  
Pour visiter la maison, s'adresser à M<sup>me</sup> PONCEAU, qui l'occupe, et, pour traiter, à M. LEHOUX, au Charbonnet. (561)

**A VENDRE**

D'OCCASION,  
**UNE TABLE** acajou, à rallonges, de douze couverts ;  
**UNE GLACE** à cadre d'ébène, de 1 mètre 50 sur 90 centimètres.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE  
UN FOUORE**

D'une contenance d'environ trente-deux barriques.  
S'adresser au bureau du journal.

**UNE MAISON DE BLANC**

demande un apprenti.  
S'adresser au bureau du journal.

**RIELLANT**

DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**LIEBIG**  
**BOUILLON INSTANTANÉ**  
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX  
Pour Soupes et pour Assaisonnements  
QUATRE MÉDAILLES D'OR  
TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR  
1867, 1868, 1869, 1872, 1873  
Paris, Amsterdam, Havre  
Moscou, Vienne  
Mis hors concours — Lyon 1872  
SE VEND PARTOUT  
En gros : 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.